

Sur le projet de la réforme territoriale

La réforme territoriale continue d'occuper une large place médiatique après la présentation par François HOLLANDE d'un projet de découpage des régions. Le fond et la forme de ce remue-ménage ne répondent pas aux attentes et préoccupations des salariés exprimées, notamment, lors des derniers rendez-vous électoraux.

La CGT conteste la forme et le fond de cette réforme structurelle qui, à l'inverse, va avoir des conséquences durables sur les conditions de vie et de travail des salariés, actifs, en recherche d'emploi ou retraités. Cette réforme s'inscrit dans la logique de l'austérité et de la compression des dépenses publiques. Elle puise ses racines dans la recherche de financement des 50 milliards d'euros du pacte de responsabilité, dont 11 milliards d'euros d'économie demandés aux collectivités locales. Elle accélère la mise en concurrence des territoires.

Ainsi, dans le projet de loi, quels sens et contenu donner à la création de "maison de services au public", si ce n'est heurter frontalement la notion de service public déjà fortement malmenée dans la santé, l'éducation ou les transports. La CGT voit dans cette notion le risque de voir les missions et attributions des services publics assurées pour partie par le secteur privé, mais sans les garanties d'égalité et de neutralité qui y sont attachées.

Que veut dire la perspective de doter les futures régions de pouvoirs réglementaires étendus ? Déjà, des voix s'élèvent pour revendiquer un « Smic régional ».

Le niveau de chômage en Pays de la Loire, le montant des salaires, les conditions de travail ne s'amélioreront pas avec cette réforme alors que la pauvreté et l'exclusion sociale explosent.

Les débats et échanges organisés par le Conseil régional les 13 mai et 5 juin montrent qu'une telle refonte institutionnelle ne peut se mener sans une longue phase préalable de consultations, voire de négociations, portant sur ses ambitions et ses finalités, sur ses conséquences économiques et sociales, sur les transitions à opérer. L'avenir des salariés des secteurs directement touchés par un éventuel redécoupage administratif doit être pris en compte. Les élus politiques ne se rapprocheront pas des citoyens s'ils n'organisent pas une véritable consultation publique associant les organisations syndicales de salariés et, plus largement, les acteurs de la société civile comme le demande la CGT.

Pour la CGT, les questions afférentes à l'organisation des compétences sur un espace territorial et à la redéfinition des prérogatives respectives entre l'Etat, ses services déconcentrés dans les territoires et les collectivités locales doivent avoir pour fil conducteur la réponse pérenne aux besoins sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

La CGT réaffirme plus que jamais son opposition au pacte de responsabilité largement profitable au patronat et aux actionnaires, exige une redistribution des richesses issues du travail des salariés et revendique une réforme de la fiscalité.

C'est pourquoi, le Comité Régional CGT des Pays de la Loire appelle les salariés des entreprises du privé et du public, les chômeurs et les retraités à se rassembler et à participer activement aux manifestations qui seront organisées le 26 juin dans les localités pour obtenir des augmentations de salaires et de pensions, pour développer l'emploi à temps plein et qualifié, pour une politique industrielle ambitieuse, pour renforcer la protection sociale et, enfin, redonner au service public son rôle de régulateur social.

Angers, le 11 juin 2014